



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/284
Du 05 août 2022
ERRATUM sur décision 2022-280 du 04 août 2022 relative à
l'organisation de classes de découverte à thèmes spécifiques pour
les écoles élémentaires de la ville de Ris-Orangis (91130) – Marché
2022-23

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision 2022-280 du 04 août 2022 portant attribution du marché 2022-23 à la société CAP MONDE en ses trois lots de consultation,

VU l'article R2123-1 3° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées de services spécifiques et services sociaux,

VU l'article R2162-4 du code de la commande publique relatif aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de relancer une mise en concurrence pour l'organisation de classes de découverte à thèmes spécifiques pour les écoles élémentaires, le marché actuel étant échu,

CONSIDERANT que le marché est décomposé en 3 lots:

- Lot n°1 : séjours montagne : *Séjours montagne* - montant maximum 225 000,00 € HT sur la durée du contrat
- Lot n°2 : milieu marin : *Séjours montagne ski* - montant maximum 225 000,00 € HT sur la durée du contrat
- Lot n°3 : culturel et sportif : *Séjours culturels et sportifs* - montant maximum 225 000,00 € HT sur la durée du contrat

CONSIDERANT que la décision 2022-280 du 04 août 2022, portant attribution du marché 2022-23 comporte une erreur matérielle quant aux intitulés des lots et montants maximums associés en son article 2 et qu'il convient de la corriger,

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à l'organisation de classes de découverte à thèmes spécifiques pour les écoles élémentaires avec la société CAP MONDE SAS, dont le siège social se situe 11 quai Conti – 78430 LOUVECIENNES.

ARTICLE 2 : DE RECTIFIER ET ARRETER les montants du marché comme suit :

- Lot n°1 : séjours montagne : *Séjours montagne* - montant maximum 225 000 € HT sur la durée du contrat
- Lot n°2 : milieu marin : *Séjours montagne ski* - montant maximum 225 000 € HT sur la durée du contrat
- Lot n°3 : culturel et sportif : *Séjours culturels et sportifs* - montant maximum 225 000 € HT sur la durée du contrat

ARTICLE 3 : ARRETE la durée du marché à 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible deux fois par période d'une année.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

ARTICLE 5 : DIT que la présente décision sera affichée à la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services